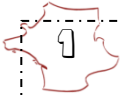


Notre département : Le Loiret

Partir de l'étude de l'échelon local pour appréhender le département. Savoir de quelle manière le territoire français est organisé. Éléments de connaissances et de compétences.



Le département

Un département est un territoire plus vaste qu'une commune : il regroupe plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de communes. Le Loiret compte 334 communes. Chaque département est identifié par :

- un nom (Loiret), généralement celui d'une rivière ou d'une montagne,
- un numéro (les deux premiers chiffres du code postal des communes qui le composent : le 45).



Panneau d'entrée dans le département



La préfecture

Dans chaque département, le président de la République nomme un préfet. Celui-ci le représente et ses services, qui se trouvent à la préfecture, doivent notamment :

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire...

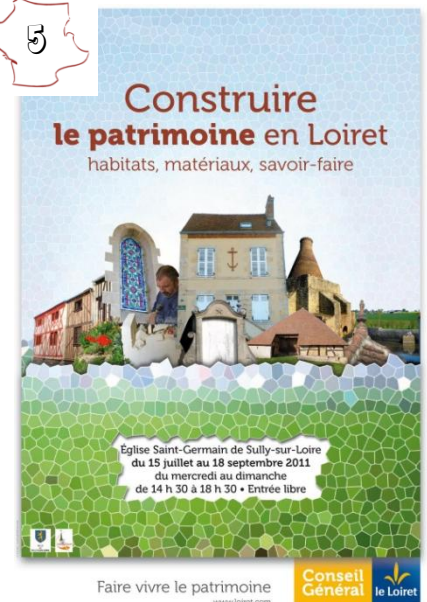
La préfecture de notre département est Orléans.



Le conseil général

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers généraux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :

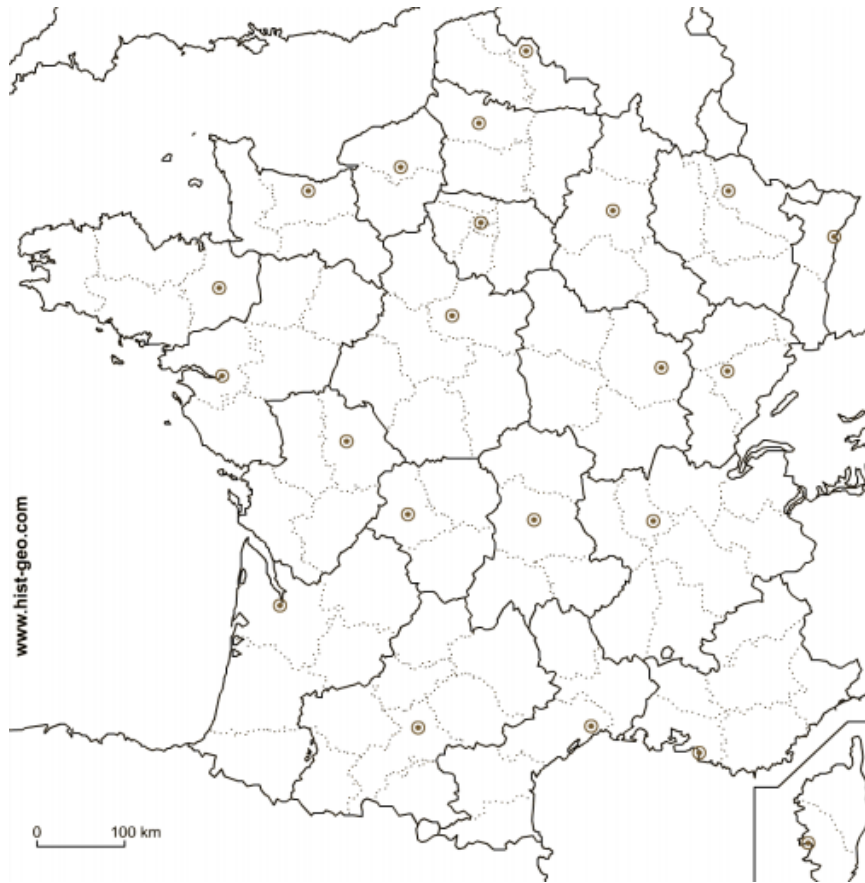
- des collèges (construction, entretien, cantine...)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficulté.



Affiche du conseil général du Loiret

Notre département : Le Loiret

1-Colorie en rouge ton département



2-Comment s'appelle le département où tu habites? Quel est son numéro ?

3- Quel est le nom de la préfecture du Loiret ?

4- Explique à quoi sert le conseil général ?

Notre département : Le Loiret

Loiret





Administration

Pays	 France
Région	Centre
Création du département	4 mars 1790
Chef-lieu (Préfecture)	Orléans
Sous-préfecture(s)	Montargis Pithiviers
Président du conseil général	Éric Doligé
Préfet	Pierre-Étienne Bischoff
Code Insee	45

Démographie

Gentilé	Loirétain (fém. Loirétaine)
Population	659 587 hab. (2011)
Densité	97 hab./km ²

Géographie

Superficie	6 775 km ²
------------	-----------------------

5- Observe ce document et réponds aux questions

a- Combien y a-t-il d'habitants dans le Loiret ?

b- Qu'est ce qu'un gentilé ?

c- Comment se nomme le préfet ?

d- Quelle est la superficie du Loiret ?

Notre département : Le Loiret

1- Le département :

Un département est un ensemble de communes dirigé par un conseil général. Notre département s'appelle le Loiret et il comporte 334 communes. Il est situé à 100km au sud de Paris. Son nom vient de la rivière Loiret.

2- La préfecture, le conseil général :

Le préfet qui est nommé par le président de la République et travaille au service du département (maintien de l'ordre, organisation des élections...). Le conseil général permet d'organiser la vie du département et gère les affaires quotidiennes (routes, transports, gestion des musées...). La préfecture et le conseil général se trouvent à Orléans, chef-lieu de notre département.

Lexique :

Préfet : personne nommée par le gouvernement pour le représenter dans un département.

Conseil général : ensemble de conseillers généraux élus pour organiser et gérer la vie du département.